

Quelques singuliers droits du Seigneur

Si les seigneurs d'autrefois, ces petits "sires", s'étaient arrogés des droits quelquefois odieux et monstrueux, il y en avait aussi de fort singuliers, de comiques, de grotesques.

Ces derniers attestent bien la bizarrerie des caprices de ces mille petits despotes franks qui s'étaient partagés, au X siècle, notre vieille et libre Gaule, et sur laquelle renchérisaient encore quelques-uns de leurs aimables descendants.

Le sujet, le serf, n'était-il pas "taillable et corvéable à merci", suivant l'expression féodale si longtemps en usage ?

Le sujet féodal, le serf, ne pouvait plus ni se marier, ni changer de demeure, ni transmettre son pécule à ses héritiers, sans la permission de son maître, le seigneur.

Le meilleur meuble de sa succession était porté au seigneur, pour le rachat du reste.

Si le paysan mourait sans laisser d'héritage, on lui coupait la main droite et on la portait au maître, pour que le maître vit que "son homme" ne pouvait plus lui faire service.

De là les expressions de "main morte" et de "mainmorteable".

Quant au droit exécrable qui autorisait le seigneur, dans certains endroits, à faire éventer doux de ses vassoaux, à son retour de la chasse, pour se délasser en mettant ses pieds dans leurs corps saignants, il a été signalé par un noble lui-même, le chevalier de la Poille, dans la nuit du 4 août 1788, à l'Assemblée nationale.

D'étranges redevances, bizarres corvées existaient partout sous le régime de la féodalité, et jusqu'à la Révolution — ainsi qu'en témoignent avec indignation quelques nobles libéraux et généraux dans cette fameuse nuit du 4 août — nombre de ces usages subsistaient encore.

Comme il y en avait de curieux, qui sont peu connus de nos jours, je les rapporte.

Ainsi, dans la châtellenie de Vermont, en Bourbonnais, les seigneurs de Noix exigeaient encore au XVI siècle des permissions de Crossanges, que le dernier mardi de chaque mois, il se présentaient tous, au lever du soleil, dans le cimetière de la paroisse.

Ils devaient y rester et se promener "sans sortir d'hors" sinon en cas de grande nécessité, jusqu'au soleil couchant, se faisant la apporter à boire et à manger, sans parler les uns aux autres.

A celui qui, par inadvertance, leur aurait fait une question, ils ne devaient pas répondre, mais lui faire la grimace et dire : — "Mars est mars ; à Crossanges sont les musards."

Celui qui manquait ou quelque chose de cet absurde, était tenu à payer au seigneur 6 sous 7 deniers d'amende.

Je laisse de côté les grenouilles à battre dans les étangs, pour le repos du seigneur, et je passe au "pot aux roses".

Le "pot aux roses" était un droit féodal non moins bizarre, encore exercé à Châteauroux au moment de la Révolution.

La dernière veuve remariée de la rue d'Indre devait se présenter chaque année, le mardi de la Pentecôte, en grande pompe à la porte du château, ayant sur la tête un pot garni de roses et orné de rubans.

Là, le seigneur du château ou son majordome brisait avec ostension le pot sur la tête même de la veuve, au risque de blesser celle-ci.

Ce droit était le prix de l'abandon, fait aux habitants de la rue d'Indre, de la dime que le seigneur percevait sur la prairie où la rue avait été construite.

En 1215, un seigneur de Dôles, dans le Berri, fit don au chapitre de Levroux de tous les hommes et femmes qui étaient ou qui seraient

atteints du "mal de saint-Sylvain". On donnait alors ou on vendait ses sujets absolument comme du bétail.

Aucune chartre ne définit ce qu'était ce "mal de Saint-Sylvain", que toutes nomment "ignus gehennalis" (feu d'enfer).

Mais aujourd'hui encore, lorsque dans ces campagnes on ressent quelque douleur vague ou que l'on se voit quelque rougeur à la peau, on dit avoir le "mal saint-Sylvain".

Dans le Nivernais, chaque année des députés du canton des Amognes amenaient, le jour de la fête de la Nativité de Notre-Dame, au Prieuré noble de la Charité-sur-Loire, une charrette ornée de verdure et chargée d'une mine de froment (environ 6 boisseaux).

Mais ce qu'il y avait de singulier, c'est que la charrette était tirée par quatre vigoureux taureaux, et que ces taureaux étaient conduits par quatre jeunes et belles filles.

Les jeunes filles étaient servies au refectoire, le bled était mis au grenier, et les taureaux aux étables du Prieuré, pour l'usage des moines.

L'évêque de Cahors exerçait, lui, son droit seigneurial dans toute sa rigueur envers les barons de Cessac.

La réception qu'ils étaient obligés de faire au prélat, lorsqu'il prenait possession de siège, a même rendu leur nom fameux dans la province.

Cette réception consistait à conduire, ayant la tête et les jambes nues, la mule de l'évêque depuis la porte de la ville jusqu'au palais épiscopal.

Que ces barons devaient donc souffrir dans leur orgueil ! Et comme l'évêque, peut-être d'extraction populaire, devait jouir en lui-même !

On a voulu quelquefois contester les horribles "oubliettes" des vieux chââteaux, malgré les nombreuses arrestations.

N'avaient-ils donc pas, ces seigneurs hauts justiciers et si longtemps rois absolus chez eux, droit de vie et de mort sur leurs sujets ?

Au château de Catelnau, près de Figeac, en 1819 encore — c'est tout moderne — on trouva dans une cavité en forme de puits... sept squelette "enchaînés" !

On contestera peut-être moins les châtiments comiques.

Un seigneur dans le vicomté d'Auges avait le droit de se faire faire gratuitement, à lui et à ses enfants, la moustache par le barbier du village.

Cela est attesté par une pièce authentique d'assises conservée au 13 juillet 1506, conservée aux Archives.

Tel petit "sire" avait aussi droit à la moitié d'une fontaine, tel autre à la moitié ou au tiers d'un sort ou d'une servie.

On se partageait de même des "ténements" d'aïnesse, de chauffage de mouture, de four et autres.

Ces maîtres féodaux étaient sans cesse, comme des mâchins, à se disputer le moindre os, et à grandir comme eux.

Je laisse ces jours derniers encore, dans le "Courrier de l'Ouest" d'Angoulême, un curieux et savant travail de M. Duval, archiviste du département de l'Orne, sur les usages féodaux encore en vigueur dans cette région au commencement du XVIII siècle.

Ainsi, dit M. Duval, dans l'aveu rendu en 1717 à Louis de Pellevé, comte de Fiers, par David Pailliedieu sieur de l'Auné, aîné de la vavasserie de la Pommeraie, contenant 102 acres, mouvante du fief de la Grande Verge et située dans la paroisse de Fiers, il est dit que les tenants sont sujets à "aider à mener un fou" (un hêtre ou "fouteau" du latin "fagus") à Noël, au manoir de Fiers, laquelle sujétion est à présent changée à celui du buchage au bois de Fiers.

"Item sont sujets à une journée de "huc" par an seulement.

"Item est sujet celui qui se marie le dernier, avant le jour de carême-prenant, payer une boule de cuir (pour le jeu de soule) et la porter le dit jour au château si le seigneur y

demeure ou gens pour lui, sinon à la coohue de juridiction, ainsi qu'il est accoutumé."

Chacun, jusqu'au XV siècle, pouvait être pris par le seigneur, entre autres corvées, pour celles "de guet et de garde."

Louis XI seulement retira aux seigneurs dont les châteaux n'étaient pas situés sur les frontières, ce droit vexatoire "de guet et de garde" qu'ils exigeaient sur leurs terres.

Ce droit fut remplacé par une taxe annuelle de 5 sous (d'argent).

GRAPILLAGES

Electeur influent pratiquant le mandat productif :

— Mon cher député, je vendrais que mon fils eût une place à l'exposition.

— Qu'est ce qu'il sait faire ?

— Rien, mais s'il savait faire quelque chose je ne viendrais pas vous ennuyer.

Sur le boulevard un monsieur tombé en traversant la chaussée, et se relève sain et sauf, après avoir été frôlé par la roue d'un fiacre.

— Bourgeois vous avez de la chance... et moi aussi. Vous auriez été mon treizième écrasé dans le mois... et ça m'aurait porté malheur !

Gérolas ! in. Un ministre plénipotentiaire télégraphique à son gouvernement :

— Négociations entrées dans une phase difficile. Nos adversaires discutent pied à pied les articles du traité. Craignons qu'ils n'aient l'intention de l'observer.

Fin de conversation.

— S'il y en a beaucoup d'imbéciles sur la terre !... c'est-à-dire qu'il y en a plus que d'intellectuels !

— Comment cela ?

— Parce qu'il y en a beaucoup qui sont bêtes comme trois.

Nous n'avons plus à différer d'un jour. — Le mardi 9 Novembre 1886, à la Nouvelle-Orléans, Le au 198me grand tirage mensuel de la loterie de l'Etat de la Louisiane, sous la surveillance des Gens. C. E. Beauregard de Le. et Jubal A. Early de Ve. la roue de fortune a tourné rapidement et a amené les résultats suivants :

Le No. 9552 a gagné le premier prix de \$75,000. Il était vendu en 5èmes à \$1,00 chaque. L'un à A. L. Beltran du No. 193 Esplanade St. Nouvelle-Orléans, Le. jeune raffineur de sucre en cette ville ; un à T. L. Pendell de Keene, Ky. un planteur de tabacs, payé par l'entremise de la première banque de Lexington, Ky. ; un à Mme Eliza J. Peterson, No. 53 Monton St. Charleston Mass. ; autres à des personnes de Chicago, Ill. et Manchester, Va. No. 48,000 a gagné le second prix de \$25,000, également vendu en 5èmes à \$1,00 ; l'un à Henry L. Valencia, San Francisco, Cal. payé par l'entremise de Wells, Fargo & Co Express ; un à Jas. H. Johnson, San Antonio, Tex. payé par l'entremise de la Traders National Bank de cette ville ; un à chacun des MM. W. M. Brown et James K. Jackson, tous deux de Boston, Mass. Le No. 67853 a gagné le 3me prix de \$10,000, également vendu en 5èmes à \$1,00 chaque ; l'un payé à W. Tonkin, San José, Cal. un à G. Rocco, Stockton, Cal. tous deux payés par l'intermédiaire de la Cie Express Wells Fargo & Co ; un à la banque Anglo-Californienne de St. Francisco, Cal. ; les autres cinquièmes à des personnes de New-York. Les Nos 19011 et 62825 ont gagné les deux quatrièmes prix de \$5,000 vendus partout. Mais le 11 Janvier 1887, le 200ème tirage mensuel jettera \$335,000 dans le monde entier et toutes informations peuvent être obtenues de Mr. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Le. en le lui demandant. Il serait bon de former de nouvelles résolutions avec la nouvelle année, et ne pas différer de tenter la fortune.

Une horizontale qui n'ât certes pas fait adopter cette domination, tant elle a peu l'habitude de rester en place, du moins dans la journée, reçoit la visite d'un amateur qui lui est présenté par un familier.

L'amateur, resté seul avec elle, ne réussit pas même à la faire asseoir. Elle va, vient, sautille ou jacasse ne se posant jamais.

— Elle a une manière de vous faire tourner la tête, disait le visiteur à l'ami et de se tenir toujours sur l'air qui m'empêchera d'y retourner.

— C'est égal, envoyez-lui toujours un petit souvenir de cette visite

— Oui, je lui enverrai un perchoir.

Une vengeance atroce, exercée dans un hôtel de ville d'eau.

Un voyageur avait été dévoré par des insectes malfaisants pendant toute la durée de son séjour. La veille de son départ, il fait imprimer l'affiche suivante et la colle dans toutes les chambres :

AVIS

COURSES DANS L'HOTEL

Prix de Morphés : Course avec obstacles pour pucelles âgées de moins de trois ans : 1er prix une épaule de jeune fille.

Prix offert par le syndicat des hôteliers : Saut de jambes pour pucelles nées dans l'établissement.

Grande corrida de moustiques, pour cousins et pucerons de toute nationalité.

Prix du conseil municipal pour animaux de toutes provenances : dix voyageurs pour le gagnant.

Un cocher, devant le commissaire de police.

— Enfin, cet accident est dû à votre imprudence !

— Mais non, monsieur, ce sont les passants, qui sont plus bêtes que des animaux !

— Comment ?

— Mais tenez, la chaussée est toute pleine de moineaux ; est ce que vous en avez jamais vu un se faire écraser ?

UNE OFFRE LIBERALE

La "Voltaic Bell Co." de Marsha Mich. offre d'envoyer ses célèbres ceintures voltaïques et ses applications électriques, pour un essai de 30 jours, à tout homme affligé de débilité nerveuse, perte de vitalité ou de virilité, etc. Des circulaires illustrées donnant tous les détails sont envoyés sous enveloppes cachetées, port payé. Ecrivez leur de suite.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin, ne pratiquant plus, a reçu d'un missionnaire des Indes-Orientales la formule d'un remède végétal très simple pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, de la Bronchite du Catarrh, de l'Asthme, et de toutes les affections de la gorge et des poumons. Aussi guérison positive et radicale de la débilité nerveuse et de toute autre maladie nerveuse. Le docteur après en avoir expérimenté l'efficacité dans des milliers de cas a senti qu'il était de son devoir de le faire connaître aux malades. Possédé par ce motif et le désir de soulager les souffrances humaines, j'enverrai gratis, à tous ceux qui le désirent, la formule, en Allemand, Français ou Anglais, avec toutes les renseignements pour le faire et l'employer.

Envoyer par la poste, un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. Noyes, 149, Power's Block, Rochester, N. Y.

Sans Médecine Pour savoir le moyen de guérir sans frais la débilité nerveuse, l'insomnie, et tous les désordres résultant d'imprudences ou d'infirmités chez l'homme, adressez-vous à la Machine Electro Applique Co., 1207 Broadway, N. Y.

DESSINATEUR GRAVEUR SUR BOIS (Edifice de LA PATRIE) 35, rue ST-GABRIEL, 35 MONTREAL

JE GUERIS LES CONVULSIONS ! Lors que je dis que je guéris, je m'entends pas dire simplement que je les fais disparaître pour un temps et qu'ils reparaissent après. J'ai fait de ces analgésiques épilépriques ou hystériques, une étude de tout va. Je garantis que mon remède guérit les plus mauvais cas. L'avez que d'autres n'ont pu réussir, ce n'est par une raison pour que vous ne soyez pas guéris mais demandez de suite un traité et une bouteille gratuits de mon remède infailible. Donnez l'adresse pour l'express et le bureau de poste. L'essai ne vous coûte rien et je vais vous écrire. Adressez au Dr P. H. G. Reot, Succursale, 87, rue Young, Toronto.

AVIS AUX MERES Si votre sommeil est troublé la nuit par les pleurs et les cris d'un enfant qui souffre de sa dentition, hâtez-vous de vous procurer une bouteille de "Sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants." Son efficacité est sans égale, l'avocat petit massage sera soulagé immédiatement.

Après naissance, à mères, ce remède est infailible. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, fait disparaître les coliques, adoucit les humeurs, réduit les inflammations, et donne une énergie nouvelle à tout le système général.

"Le Sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants" est agréable au goût et est préparé d'après la prescription d'une des plus grandes autorités médicales parmi les femmes de tout le monde. Il est en vente chez tous les pharmaciens dans le monde entier. Prix 25 cts à la bouteille.



PRIX CAPITAL \$150,000

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons et contrôlons personnellement les tirages nous-mêmes et que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et bonne foi pour tous les intéressés ; nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec des fac-simile de nos signatures attachés dans ses annonces.

Commissaire.

Nous, les soussignés, Banquiers et Banquiers, pourrons tous les prix gagnés aux Loteries de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos caisses.

J. H. COLESBY, Pres. Louisiana National Bank J. W. KILBRETH, Pres. State National Bank A. BALDWIN, Pres. New Orleans National Bank

ATTRACTION SANS PRECEDENTE Plus d'un demi million distribué Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée en 1888 pour 25 ans par la Législature pour des fins d'éducation et de charité, avec un Capital de \$1,000,000, annuel à été ajouté depuis un fonds de réserve de plus de \$500,000. Par un vote populaire écrasant, est privilégié de l'Etat, adopté le 2 décembre A. D., 1879. La seule loterie légale et autorisée par le peuple d'aucun Etat. Ne fait jamais de déduction et ne retarde jamais.

Les grands tirages simples ont lieu mensuellement. Les tirages bimensuels ont lieu régulièrement tous les six mois (Juin & Décembre)

Occasion splendide de gagner une fortune. PREMIER GRAND TIRAGE CLASSÉ A L'ACADEMIE DE MUSIQUE. NOVEMBRE OUBREANS, MARDI, 1 JANVIER, 1887, 306ème TIRAGE MENSUEL. Prix capital - - \$150,000

Notice: Les Billets sont à \$10 seulement. Mois, \$5. Cinquante, \$2. Dixième, \$1.

Table with 3 columns: Prize description, Amount, and Approximate value.

Les applications pour prix aux clubs doivent être faites seulement au bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans.

Pour de plus amples informations, écrivez Malheureusement, donnant votre adresse au long.

MANDATS DE POSTE, Mandats d'Express, en change sur New-York dans une lettre ordinaire, Billets de banque par Express (à nos frais) doivent être adressés

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, La. On à M. A. DAUPHIN, Washington D. C.

Faites les mandats de poste payables et adressez les lettres enregistrées à NEW-ORLEANS NATIONAL BANK, New-Orléans, La.

RAPPELEZ-VOUS Que la présence de Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de bonne foi absolue et d'intégrité, que les chances sont toutes égales et que personne ne peut humainement deviner les numéros gagnants. Par conséquent, toutes les personnes qui garantissent qu'on gagnera un prix dans cette loterie, ou faisant croire à tout autre recatard de ce genre, ne sont que des escrocs et n'obtiennent qu'à tromper et à frauder les personnes trop confiantes.

DEMANDEZ PARTOUT LES CÉLÈBRES CIGARES "CREME de la CREME" "NOISY BOYS"

SORTANT DE LA MANUFACTURE DE J. M. FORTIER Et faits avec les MEILLEURS TABACS de la HAVANE. AUCUNE CONCURRENCE POSSIBLE